










### SOMMAIRE

	<b>DIRECTION DES ACHATS (Consultation)</b> ♦ Transfert des qualitiens fournisseurs et des responsables grands comptes (BP) de la direction des achats Groupe vers SNCF Réseau et SNCF Voyageurs. ♦ Projet d'évolution des espaces de travail de la Direction des achats groupe (DAG).	P 2
	<b>SÛRETÉ FERROVIAIRE</b> ♦ Mission reconnaissance sûreté.	P 5
	<b>DRH SNCF SA</b> ♦ Transposition classifications/rémunérations. ♦ Index de l'égalité salariale Femmes/Hommes 2021. ♦ Projet CAMPUS POUR NOUS TOUS.	P6
	<b>SERVICES MÉDICAUX</b> ♦ Nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de Bordeaux et présentation situation temporaire Poitou-Charentes et Limousin. ♦ Nomination d'un médecin du travail aux cabinets médicaux de MONTPELLIER et NÎMES DÉPÔT ♦ Projet d'évolution du système d'information mis à disposition des professionnels de santé exerçant en médecine de soins. ♦ Projet de transfert provisoire du cabinet médical, du Pôle de Soutien psychologique et de l'antenne de l'Action sociale de Rouen vers le cabinet médical de Sotteville-Buddicum et l'immeuble Alpha Affaires à Rouen.	P 9
	<b>ACTION SOCIALE</b> ♦ Évolution de l'offre éducative de l'Action sociale.	P 14
	<b>OPTIM'SERVICES</b> ♦ Évolution du traitement de bout en bout de la demande de logement au sein du Pôle Relations salariés.	P 15
	♦ <b>Élus UNSA-Ferroviaire</b> : une équipe à votre écoute.	P 16

Extrait de la déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,  
 Depuis le début du mois, nous constatons une accélération du calendrier concernant la nouvelle convention TET (Trains d'Équilibre du Territoire). Cette dernière, signée le 17 mars dernier, couvre la période 2022 à 2031. Nous percevons qu'elle se place sous une logique de développement des trafics, ce qui n'était pas le cas dans la précédente convention de 2016..  
 L'**UNSA-Ferroviaire** souhaite que ce sujet soit présenté à la consultation au CSE SA SNCF après le passage à l'Instance commune.

Retrouvez l'intégralité de la déclaration [ICI](#)





### Projet de transfert des qualitiens fournisseurs et des responsables grands comptes de la Direction des Achats Groupe vers SNCF Réseau et SNCF Voyageurs

La direction de l'entreprise a présenté aux représentants du Comité Économique et Social (CSE) de la SA SNCF, à la séance du 16 novembre 2021, au titre de l'information préalable, le dossier du projet de transfert des qualitiens fournisseurs et des responsables grands comptes de la Direction des Achats Groupe vers SNCF Réseau et SNCF Voyageurs, dont la mise en place était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La direction a justifié un repositionnement au plus près de l'activité des clients utilisateurs dans l'objectif de renforcer la proximité et la performance.

Ce repositionnement concerne deux entités :

- La Direction déléguée Qualité Sécurité Fournisseurs qui rejoint la SA SNCF Réseau,
- La Direction déléguée Stratégie et Projet qui rejoint la SA SNCF Voyageurs.

L'**UNSA-Ferroviaire** considère que l'on ne parle plus de réorganisation à la Direction des Achats Groupe, mais du transfert de pans entiers de services sous couvert de recentrage sur le cœur de métier. C'est bien le cas pour les deux entités énoncées.

L'**UNSA-Ferroviaire** a alors déclaré que ce dossier ne remplissait clairement pas les conditions minimales de réussite. Une mise en œuvre aussi rapprochée ne permettait pas une prise en compte des incertitudes tant fonctionnelles que RH exprimées par les salariés rencontrés par les élus **UNSA-Ferroviaire**. Ceux-ci ont exprimé beaucoup d'anxiété face à un projet dont beaucoup de questions restaient sans réponse et à un délai extrêmement contraint quant à sa réalisation.

Que sous-entend ce transfert ? A priori rien, le service restant entier. La charge de travail estimée pour 2022 ne varie pas et aucune suppression de postes, ni performance, n'est annoncée. Dont acte pour l'année à venir, mais qu'en sera-t-il les années suivantes ?

L'**UNSA-Ferroviaire** porte cependant le point d'attention sur un sujet majeur : le changement de ligne managériale !

Ainsi, l'ancien client lié par un contrat de prestation devient le hiérarchique !

Quel qualiticien n'a jamais été en conflit avec son client sur le contenu de sa prestation, les méthodes ou le coût ? La posture va naturellement être modifiée. Comment ne pas lier les objectifs individuels et collectifs du service sur la feuille de route stratégique de l'activité ? Quelles conséquences pour l'agent qui risque de se retrouver face à un dilemme ? Quid de l'indépendance nécessaire pour légitimer le contenu des actions réalisées ? Quid de l'humain dans cette nouvelle posture ?

De son côté, la direction a tenté de convaincre vos élus que les agents, objet du transfert, bénéficieraient de garanties tant individuelles que collectives ! Mais sur certaines questions, c'est le silence qui a fait office de réponse.

- Comment seront gérés les agents dans la nouvelle structure ?
- Quelles opportunités de développement de carrière ?
- Y a-t-il un changement de filière ?
- Une étude économique a-t-elle été faite ? Quels impacts ? Quels gains ?

Beaucoup de points restaient donc encore à creuser, à résoudre et, à un mois de l'échéance avec les vacances de fin d'année en sus, cela semblait compliquer de résoudre tous les problèmes.

Après plusieurs mois, ce dossier revient en consultation lors de ce CSE de mars 2022. Il ne répond toujours pas aux questions de l'**UNSA-Ferroviaire** et des salariés.





## Direction des Achats Groupe

### Projet de transfert des qualitiens fournisseurs et des responsables grands comptes de la Direction des Achats Groupe vers SNCF Réseau et SNCF Voyageurs

En effet, les parties prenantes, la SA SNCF Réseau et la SA SNCF Voyageurs, ne semblent pas prêtes à faire les efforts nécessaires pour accueillir les qualitiens de la DAG et leurs spécificités. Les discussions s'enlisent et les parties prenantes s'arcbutent sur leurs positions rendant le transfert incertain.

Les salariés concernés sont de plus en plus inquiets et, constatant que le delta pour les rapprocher de leur future affectation n'évolue pas dans le bon sens, se posent sérieusement la question de refuser leur mutation.

Cette obstination aveugle risque de générer des dégâts irréversibles pour l'entreprise : perte de confiance, perte de compétences, pertes financières...

L'**UNSA-Ferroviaire** tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme, rappelle qu'elle a suggéré que la DRH Groupe serve de médiateur afin de débloquent ce dossier.

L'**UNSA-Ferroviaire** a indiqué attendre des signes forts pour débloquent ce dossier, faire bouger les lignes et envisager des efforts partagés.

Mais in fine, est-ce la solution ?

Pour les élus **UNSA-Ferroviaire**, il serait plus sage de conserver une structure indépendante au même titre que d'autres services transverses. Face à cette proposition, la direction campe sur ses positions : le transfert aura lieu !

Il n'en reste pas moins que le collectif des qualitiens est en souffrance et que les directions de l'entreprise concernées vont devoir faire preuve de responsabilité !

L'**UNSA-Ferroviaire** a indiqué son refus de cautionner un tel dossier qui émet un signal négatif en direction des salariés quant aux transferts de salariés entre les SA qui composent le Groupe Public Ferroviaire.

Les autres organisations syndicales se sont alignées sur l'**UNSA-Ferroviaire** et les 34 élus votants ont **unanimentement** voté **CONTRE** ce projet.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** restent en soutien des agents de ces entités transférées.

#### Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Franck LE COURTOIS  
06 03 18 16 77  
[le-courtois.f@unsa-ferroviaire.org](mailto:le-courtois.f@unsa-ferroviaire.org)



Thierry DUBREUIL  
06 12 24 78 76  
[dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org](mailto:dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org)

Retrouvez la déclaration lue en séance ICI





### Projet d'évolution des espaces de travail de la Direction des Achats Groupe (DAG)

La direction de l'entreprise présente aux représentants du Comité Économique et Social (CSE) de la SA SNCF, à la séance des 22 et 23 mars 2022, au titre de l'information préalable, le dossier sur l'évolution des espaces de travail de la Direction des Achats Groupe.

Le projet a été présenté en CSSCT des Directions transverses le 8 mars 2022, laissant quelques aspects économiques sans réponse. Par ailleurs, les membres ont aussi souhaité une présentation globale du schéma directeur tertiaire de Lyon afin d'avoir une vision globale.

Le projet d'évolution des espaces de travail de la DAG concerne quatre étages (11, 12, 13 et 15) occupés par 178 agents dans l'immeuble In City. Il part d'un postulat regroupant plusieurs items :

- Il y a des espaces sous-utilisés dans l'immeuble en raison de départs d'agents vers d'autres SA du Groupe.
- Le télétravail amplifie le sujet.
- Le taux d'occupation est faible, les locaux sont déshumanisés pour partie.
- Le souhait des agents quand ils viennent travailler sur place.

Le projet a pour objectif de permettre au CCF de venir s'installer au 13<sup>e</sup> étage de la tour et s'inscrit dans un schéma directeur immobilier. À cette occasion, un travail sur une évolution en espace dynamique des lieux de travail de la DAG est en cours. Une analyse en profondeur des besoins des agents est menée pour le projet.

Deux sujets sont prégnants à la DAG : le bruit et le cloisonnement par étage.

Ces deux sujets vont être inclus dans la réflexion, avec une demande de bureaux fermés pour s'isoler du bruit et recevoir les clients. Les agents ont aussi demandé de réduire les grands espaces ouverts, un mobilier plus coloré, plus chaud.

Le renoncement à un poste dédié fera partie d'une attention particulière au titre des RPS.

Il y aura 85 postes pour 100 agents, des espaces de concentration / silence, plus de bureaux et box fermés, une augmentation des salles de réunion.

Lors de ce CSE, les élus **UNSA-Ferroviaire** ont réitéré leur demande de présentation des éléments économiques :

- Demande d'impacts à 3 ans.
- Demande de présentation du schéma directeur tertiaire.

Le Président du CSE de la SA SNCF propose une présentation en CSE en mai 2022.

L'**UNSA-Ferroviaire** restera vigilante lors du CSE du mois de mai afin de récupérer les éléments indispensables à la bonne compréhension du dossier et son positionnement dans un contexte plus global d'évolution du schéma tertiaire.

#### Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Franck LE COURTOIS  
06 03 18 16 77  
[franck.le-courtois@sncf.fr](mailto:franck.le-courtois@sncf.fr)



Thierry DUBREUIL  
06 12 24 78 76  
[dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org](mailto:dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org)





### Mission reconnaissance sûreté

Lors du CSE du 22 mars 2022, la direction présente, en information préalable à consultation, le dossier des missions de reconnaissance sûreté (MRS). La mission de reconnaissance sûreté a pour objectif d'améliorer l'employabilité des agents.

Elle consisterait à faire exercer à l'agent, **seul, sans gilet pare-balles et sans arme**, en mission en civil non dérogoire, des missions d'observation et de renseignement.

Cela concernerait les agents :

- Qui n'ont pas encore reçu leurs autorisations de port d'arme ou qui sont en possession d'autorisations devenues caduques.
- Déclarés temporairement inaptes à l'exercice de leur mission opérationnelle ou dont le port d'arme a été retiré de façon temporaire (uniquement à titre de précaution).

Sur le sujet de l'employabilité, l'**UNSA-Ferroviaire** s'est toujours montrée favorable à échanger avec la direction dès lors que la santé et la sécurité de nos collègues sont préservées.

C'est pourquoi, le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'**UNSA-Ferroviaire** a déposé une demande de concertation immédiate (DCI) afin d'exprimer à la direction ses revendications et son désaccord sur le dossier initial.

Si l'argument premier de ce projet, selon la direction, n'est pas d'augmenter la production via les MRS, il est incontestable d'affirmer que le modèle économique défini par l'Agence de Régulation des Transports impose à la direction des mesures visant à baisser le coût horaire chaque année .

À ce titre, la direction nous informe que cela représente près de 40 000 heures chaque année.

L'**UNSA-Ferroviaire** a répété à la direction qu'elle était fermement opposée à ce projet car elle ne sacrifiera jamais la sécurité des agents de la SUGE pour des raisons économiques face à un environnement de plus en plus hostile et violent envers les forces de sécurité.

Rien, pas même les contraintes économiques, ne saurait justifier la mise en danger de la vie d'un de nos collègues.

C'est pourquoi, l'**UNSA-Ferroviaire**, en organisation syndicale responsable, s'oppose à ce projet, tout comme elle s'opposera à la généralisation des missions opérationnelles à deux agents.

### Vos contacts UNSA-Ferroviaire



David TROUCHOT  
06 12 18 93 06

[trouchot.d@unsa-ferroviaire.org](mailto:trouchot.d@unsa-ferroviaire.org)



Patrick SOMPROU  
07 66 27 28 53

[somprou.p@unsa-ferroviaire.org](mailto:somprou.p@unsa-ferroviaire.org)



Stéphane MAZERY

[mazerystephane@gmail.com](mailto:mazerystephane@gmail.com)



Philippe DUCLOY  
06 60 58 37 64

[philippe.ducloy@csesnfc.com](mailto:philippe.ducloy@csesnfc.com)



Jean-Louis CHIVOT  
Secrétaire

[chivot.jl@unsa-ferroviaire.org](mailto:chivot.jl@unsa-ferroviaire.org)

Retrouvez la déclaration lue en séance **ICI**



Lors du CSE de mars 2022, la direction présente le dossier sur la transposition classifications/rémunérations.

Ce qui est essentiel à retenir :

I  
N  
C  
H  
A  
N  
G  
É

- Pas de changement du contrat de travail : aucun salarié statutaire ou contractuel ne doit signer d'avenant à son contrat de travail ni ne perd en rémunération ou en qualification.
- La grille de rémunération des statutaires est inchangée : la rémunération et l'avancement des salariés statutaires continuent de se dérouler comme aujourd'hui (maintien des PR, des niveaux et des notations, etc.).
- Les emplois-repères perdurent : la transposition vers les emplois-types se fera sur la base des emplois-repères des agents.
- La transposition n'emporte pas d'évolutions des métiers. Les mobilités inter SA et l'ascenseur social continuent à fonctionner.

C  
E  
Q  
U  
I  
C  
H  
A  
N  
G  
E

- Les références en matière d'emploi évoluent et le dictionnaire des filières disparaît. Les notions de grades, de filières, de qualification sont remplacées par les nouvelles références de branche (emploi-type, classe, famille professionnelle, etc.).
- Un nouvel affichage sur le bulletin de salaire apparaît en juillet 2022. La classe du poste et son emploi-type seront affichés sur le bulletin de salaire. Pour les contractuels, celui-ci évolue pour faire apparaître la prime d'ancienneté.
- Un nouveau système de rémunération uniforme pour les salariés contractuels est mis en place. Tous les salariés contractuels sont payés sur 12 mois et sont éligibles aux augmentations individuelles.

Toutes les entreprises auront demain les mêmes règles basées sur une cartographie de 152 emplois-types. L'accord de branche identifie, décrit et évalue ces emplois-types.

L'accord de branche prévoit 9 classes d'emploi, qui correspondent aux qualifications SNCF (de A à CS).

Table de correspondance : A = 1 - B = 2 - C = 3 - D = 4 - E = 5 - F = 6 - G = 7 - H = 8 - CS = 9

Début avril, l'entreprise transmet un courrier recommandé avec accusé de réception pour informer les salariés contractuels de la dénonciation des annexes du GRH00254 et du référentiel GRH00390.

En mai, les salariés recevront une information individualisée précisant les effets de la transformation en classe/emploi-type, et pour les contractuels seulement, les évolutions et montants de la rémunération au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

À compter de cette date, tout salarié pourra demander des précisions sur les éléments reçus. La ligne managériale ou RH sera en mesure d'apporter des premières réponses et, le cas échéant, de corriger les erreurs constatées.

Si le salarié reste en désaccord, il pourra saisir la commission de recours qui sera présidée par le DRH du CSE.

Cette commission de recours se réunira deux fois : fin juin avant la mise en œuvre, avant le 15 novembre 2022, à l'issue du délai de recours.

**Votre contact UNSA-Ferroviaire**



Stéphanie LEGROS

06 29 42 46 33

[legros.s@unsa-ferroviaire.org](mailto:legros.s@unsa-ferroviaire.org)





#### **85 : c'est le score de l'index mixité sur SNCF SA pour 2021**

Index mixité : Quesako ?

La loi impose aux entreprises de calculer et publier, tous les ans, leur index dit « mixité » avant le 1<sup>er</sup> mars et de le communiquer au CSE avec le détail des différents indicateurs.

L'index sur 100 points est composé de cinq indicateurs :

- L'écart de rémunération Hommes/femmes.
- L'écart de répartition des augmentations individuelles.
- L'écart de répartition des promotions.
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité.
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En cas de score inférieur à 85 points, l'entreprise est dans l'obligation de publier des objectifs de progression pour chacun des indicateurs.

En cas de score inférieur à 75 points, il est fait obligation de mettre en place des mesures correctrices.

Si les conditions ne sont pas respectées par l'entreprise (non-mise en œuvre des mesures correctrices ou non-publication), les pénalités peuvent être fortes : jusqu'à 1 % de la masse salariale.

Le score de la SA est passable. C'est le plus faible score des cinq SA du GPU.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est temps de donner un coup d'accélérateur à ces questions car rien n'est jamais acquis.

#### **Votre contact UNSA-Ferroviaire**



Christine VASSEUR  
06 13 44 59 28 / 06 20 65 16 20  
[vasseur.c@unsa-ferroviaire.org](mailto:vasseur.c@unsa-ferroviaire.org)

Retrouvez la déclaration lue en séance ICI





Ce projet s'intègre dans le schéma directeur tertiaire Île-de-France présenté au CSE de décembre 2021 (voir infos UNSA-Ferroviaire). « CAMPUS POUR NOUS TOUS » est le projet d'adaptation des espaces tertiaires de Saint Denis. La présentation en information préalable de ce jour faisait également suite à une CSSCT de coordination qui s'est réunie dans le cadre de ce projet le 23 février et le 9 mars 2022.

1 681 personnes sont concernées, réparties au sein des directions : Cabinet de la présidence, Relations extérieures, Engagement sociétal et Transition énergétique, Stratégie Finances, RH Groupe, Performance managériale et Leadership, Risques Sécurité Sureté, Technologies-Innovation-Projets Groupe, Communication et de la Marque, RH SNCF SA, 574 Invest, FMET, Optim'services, Achats.

Ces salariés subiront, outre un déménagement pour la majeure partie d'entre eux, un changement dans les habitudes de travail car ils seront logés dans des « espaces dynamiques », nouveau nom pour faire plus chic que « Flex office ».

Les habitudes de travail seront bouleversées puisque le passage en espaces dynamiques veut dire **en bureaux non attribués**. Le calcul des m<sup>2</sup> se fera sur la base maximale de **7 postes pour 10 personnes**. On voit déjà apparaître dans le dossier des taux inférieurs (ex. : 80 postes installés pour 120 effectifs, soit un taux de flex de 0,67 pour certaines entités d'Optim'services). Les élus **UNSA-Ferroviaire** craignent que chaque entité s'arrange avec ce taux moyen !

Le projet est structuré en deux phases. La première a pour objectif de libérer le campus WILSON à l'été 2022 avant la restitution de l'immeuble au propriétaire. La seconde, en 2024, verra certaines entités qui auront déménagé en 2022, redéménager (exemple : APF Wilson qui, dans un premier temps, rejoindra Campra en 2022 pour être logée à Acrobates en 2024.)

La direction décrit des mesures d'accompagnement et de communication qui s'appuient sur un réseau d'ambassadeurs, désignés dans chaque entité, afin de porter les besoins et les attentes de l'entité à l'équipe projet. Ces ambassadeurs ont aussi la mission de relayer la communication au fil de l'eau.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont renouvelé les nombreuses questions restées sans réponse lors des précédentes réunions.

- Quel type d'équipement ? Les lieux visités par les élus **UNSA-Ferroviaire**, membres CSSCT, sont loin d'être ceux présentés en séance.

- Quelle adhésion des collègues ? Les élus **UNSA-Ferroviaire** doutent de cette adhésion puisqu'une des réponses de la direction a été que les collègues n'ont pas le choix.

- Quel mode d'attribution des bureaux ? La direction répond qu'il y aura des "territoires d'équipes" dans le périmètre desquelles les collègues choisiront leur place (non attribuée). Pour le reste... c'est le management qui va gérer.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** redoutent que la charge pèse à nouveau sur l'encadrement de proximité qui devra gérer les potentiels conflits et autres sujets polémiques.

- Comment sera effectuée la gestion des jours de télétravail ? En effet, l'organisation du télétravail prévoit des plages de présence de 100 % de l'effectif (par exemple, les mardis et jeudis pour une APF telle que Wilson). Comment asseoir tout le monde ces jours-là alors qu'il n'y aura pas assez de sièges pour tous ? Les avenants seront-ils dénoncés pour changer les jours de télétravail et « lisser » les présences ?

À nouveau, les élus **UNSA-Ferroviaire** craignent que l'encadrement de proximité doive composer seul. Ils redoutent les pressions qui pourraient être exercées pour faire modifier les journées voire le type de télétravail.

- Comment sont gérés les postes de travail pour les personnels RQTH ?

- Comment sont recrutés les ambassadeurs ? ....

#### Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Philippe MALLEGOL  
06 42 44 32 11  
[mallegol.p@unsa-ferroviaire.org](mailto:mallegol.p@unsa-ferroviaire.org)



Stéphanie LEGROS  
06 16 88 50 96  
[legros.s@unsa-ferroviaire.org](mailto:legros.s@unsa-ferroviaire.org)



Stephan DELON  
06 11 74 77 37  
[delon.s@unsa-ferroviaire.org](mailto:delon.s@unsa-ferroviaire.org)







### Nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de Bordeaux et présentation situation temporaire Poitou-Charentes et Limousin

#### ◆ Nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de Bordeaux

Le Dr E.P, médecin du travail à temps partiel au cabinet médical d'Hourcade, a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il assurait le suivi de 511 agents dont 88 relevant de la SA SNCF.

Le Dr R.M, médecin du travail à temps complet sur deux sites (Bordeaux et Saintes) est actuellement absent. Il assure le suivi de 639 agents dont 140 relevant de la SA SNCF au médical de Bordeaux et 687 agents dont 5 relevant de la SA SNCF au médical de Saintes.

Dans l'attente d'embauche d'un médecin remplaçant ou du retour du Dr R.M et afin d'assurer le suivi des visites médicales, le Dr C.H-F., médecin du travail à temps partiel au cabinet médical de Bordeaux, a accepté de prendre en charge les effectifs des agents relevant du CSE de la SA SNCF affectés à ses deux médecins.

Une nouvelle organisation du suivi en santé au travail a donc été étudiée : en plus de son activité sur le cabinet médical de Bordeaux pour les agents des autres SA, le Dr C.H-F sera temporairement affecté au cabinet médical de Hourcade et assurera le suivi en santé au travail des 228 agents relevant du périmètre du CSE SNCF.

Dans l'intérêt du suivi des agents en santé au travail, les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté pour cette nomination temporaire. Ils ont toutefois questionné la direction sur deux points :

- L'activité de la médecine du travail au sein du cabinet médical de Saintes qui est maintenue en l'état malgré l'absence du Dr M.

Face à l'absence d'élément complémentaire en séance de la part de la Direction des Services Médicaux (DSM), les élus **UNSA-Ferroviaire** restent sceptiques sur l'avenir de ce cabinet médical.

- Le nombre total des agents, toutes SA confondues, suivis par le Dr C.H-F. La DSM a assuré aux élus que le nombre d'agents reste conforme aux exigences de l'agrément.





### Présentation situation temporaire Poitou-Charentes et Limousin

#### ◆ Présentation de la situation temporaire sur Poitou-Charentes et Limousin

Sur le territoire Aquitaine-Poitou-Charentes, 7 700 salariés sont suivis en santé au travail dont 277 relevant de la SA SNCF. Le territoire est constitué d'un cabinet médical régional et de 7 cabinets médicaux périphériques. Deux médecins du travail sont actuellement absents et l'un d'eux fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Deux autres médecins du travail sont partis en retraite en janvier 2022 et un dernier partira en juillet 2022.

Sur le territoire Limousin, 2 440 salariés sont suivis en santé au travail dont 89 relevant de la SA SNCF. Le territoire est constitué d'un cabinet médical régional et de deux périphériques. Un médecin du travail est retraité depuis août 2021 et un autre a démissionné en septembre 2021.

Sur ces deux territoires, on comptait 11 médecins du travail. Il n'en reste plus que 4 à ce jour.

Face à cette situation, la DSM a mis en place un processus de recrutement. À ce titre, depuis septembre 2021, la DSM a entrepris des actions pour renforcer l'attractivité des postes des médecins du travail en lien avec l'agence de recrutement transverse, la DRH Groupe et tous les canaux propices à l'embauche de médecins.

Deux candidatures sont en cours de finalisation pour les cabinets médicaux de Saintes/Angoulême et Bordeaux.

Aussi, à la suite des recrutements à venir sur Aquitaine-Poitou-Charentes, un travail a été engagé avec l'ensemble des médecins du travail pour s'accorder sur une nouvelle répartition des effectifs.

La DSM a également mis en place une organisation temporaire pour réaliser les visites d'urgence et les visites périodiques ainsi que pour répondre aux questions des établissements.

Elle finalise actuellement la mise en place d'une « task force » temporaire qui permette de s'appuyer sur des médecins du travail volontaires d'autres territoires, déjà nommés sur des CSE, afin de réaliser des visites périodiques.

Concernant les personnels infirmiers, pour faire face aux absences, plusieurs options sont prises : recours aux infirmiers remplaçants, à l'intérim. Le recrutement d'un(e) infirmier/infirmière est en cours sur Poitiers et Angoulême.

#### Les élus UNSA-Ferroviaire :

- Déplorent une situation dégradée qui perdure depuis trop longtemps et resteront attentifs à l'évolution de ce dossier.
- Veilleront à ce que cette organisation, comme l'annonce la DSM, reste bien temporaire et que les « bricolages » et ajustements mis en place ne soient pas pérennes.
- Sont attentifs aux RPS que génère le manque d'effectifs



### Nomination d'un médecin du travail aux cabinets médicaux de MONTPELLIER et NÎMES DÉPÔT

Le Dr F.V, médecin du travail à temps complet sur les sites de Montpellier et Nîmes dépôt, partira à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il a cessé son activité au début du mois de mars 2022 pour disposer de ses congés et des jours de son CET.

De ce fait, la Direction des Services Médicaux a retenu la candidature du Dr L.B pour le remplacer à compter du mois de mars 2022 sur les deux sites et dans les mêmes conditions.

Le Dr L.B est embauché à temps complet et reprend les effectifs du Dr F.V sur les sites de Montpellier, soit 1 025 agents dont 76 relevant de la SA SNCF, et Nîmes dépôt, soit 1 009 agents dont 35 relevant de la SA SNCF.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont été consultés et ont voté favorablement cette nomination, l'organisation restant fidèle à la situation antérieure.





### Projet d'évolution du système d'information mis à disposition des professionnels de santé exerçant en médecine de soins

La DSM a pris la décision de faire évoluer ses systèmes d'information à la suite de l'obsolescence technique des systèmes et de la mise en concurrence des contrats.

Ces nouveaux outils ont pour vocation d'apporter des réponses innovantes aux SA et aux salariés en mettant à leur disposition des améliorations technologiques, des interfaces rapides, des procédures de sécurisation des données médicales, des solutions de gestion des rendez-vous récentes.

Ce projet, qui concerne les trois médecines (travail, aptitude et soins), permettra aussi d'améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et maîtriser le coût en limitant le nombre d'applications à gérer.

Ce déploiement d'outils inter-opérables avec les systèmes d'information des régimes d'assurance maladie est nécessaire compte-tenu de l'évolution de la protection sociale (caisse de branche, CPRP, salariés transférés et ouverture de la médecine spécialisée aux contractuels).

La priorité a été donnée au SI des professionnels de santé exerçant en médecine de soins au regard des évolutions à venir en permettant la télétransmission des feuilles de soins électroniques vers tous types de caisses d'assurance maladie, pour tous profils de patients en anticipant les éventuelles évolutions en termes de pacte social et protection sociale.

Une application unique dédiée à la gestion de la médecine de soins sera déployée en remplacement de plusieurs applications (WEB-FSE, CLIC-RDV, téléconsultation, Dragon, COVALIA, VIDAL...)

Cette évolution permettra de mettre en place le dossier de patient informatisé et améliorera la gestion de la prise de RDV. Ce projet impactera, à moyen terme, le nombre de secrétaires médicales affectées à la médecine de soins.

Le choix du nouveau prestataire et du nouvel éditeur a été opéré et le déploiement progressif auprès des utilisateurs débutera en octobre 2022.

#### Les élus UNSA-Ferroviaire :

- Veilleront à la mise en place de formations adaptées au nouvel outil pour tous les personnels.
- Étudieront la proposition d'un plan de conduite adapté à chaque métier.
- Seront vigilants à l'impact du projet sur le métier de secrétaire.

Ils ont demandé la création d'un groupe de travail issu de la CSSCT afin de travailler sur les pistes d'évolution du métier de secrétaire.

La DSM a retenu la proposition.





### Projet de transfert provisoire du cabinet médical, du Pôle de Soutien psychologique et de l'antenne de l'Action sociale de Rouen vers le cabinet médical de Sotteville-Buddicum et l'immeuble Alpha Affaires à Rouen

La direction immobilière envisage un projet d'évolution à proximité de la gare de Rouen pour répondre à une mise en sécurité des bâtiments face au risque incendie.

De ce fait, la Direction des Services Médicaux (DSM) a pour projet de reloger temporairement le personnel sur deux sites distincts :

- Le cabinet médical de Sotteville-Buddicum pour accueillir la médecine en santé au travail.
- L'immeuble Alpha Affaires situé à Rouen pour accueillir la médecine de soins, le PSP et l'Action sociale.

Pour permettre le relogement des personnels, des travaux sont envisagés sur les deux sites :

- En juillet 2022, dans les locaux de l'immeuble Alpha.
- Pour une durée de huit semaines, de fin juin à fin septembre 2022, dans les locaux du cabinet médical de Sotteville-Buddicum.

Ce cabinet médical sera fermé sur une période de 15 jours (18 au 29 juillet).

Durant cette période de travaux, le personnel présent pourra poursuivre son activité au sein des cabinets médicaux périphériques de Rouen (ouvert jusqu'à fin septembre 2022) et du technicentre industriel de Quatre-Mares à Saint-Etienne du Rouvray.

La DSM a mis en place un accompagnement auprès des personnels sous forme d'une information régulière lors des réunions d'équipe, de visites des bureaux mis à disposition dans l'immeuble Alpha affaires.

Des entretiens individuels seront planifiés pour permettre de mettre en lumière les contraintes individuelles inhérentes au déménagement et les compléments RH possibles : indemnité mensuelle d'éloignement, titres restaurant, TQ remplacements IDE...

Les élus **UNSA-Ferroviaire** redoutent que le caractère temporaire de ce transfert ne soit qu'un leurre et doutent que cette situation reste en l'état.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** questionnent la direction sur l'impact relatif aux temps de trajet des salariés des établissements initialement rattachés au cabinet médical de Rouen, compte-tenu du peu de liaisons ferroviaires entre les deux sites.

La DSM, qui en est consciente, assure que l'organisation des visites médicale prendra en compte cette difficulté.

#### Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Annabelle CRESPIN  
06.67.46.93.94  
[crespin.a@unsa-ferroviaire.org](mailto:crespin.a@unsa-ferroviaire.org)



Marie-Cécile MARCHETTI  
06 89 19 10 03  
[marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org](mailto:marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org)



Agnès RIVOALLAN  
06 16 74 03 23  
[rivoallan.a.unsa@gmail.com](mailto:rivoallan.a.unsa@gmail.com)



Danielle GALLAVARDIN  
06 85 12 21 58  
[gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org](mailto:gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org)





### Évolution de l'offre éducative de l'Action sociale

#### Nouvelle offre éducative : premier round en CSE

Le dossier de la nouvelle offre éducative est présenté ce jour en information au CSE de la SA SNCF.

La direction était dans ses petits souliers, parce que, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce dossier n'est pas abouti et qu'elle le sait. Pourtant, un travail important a été mené par la cheffe de projet récemment nommée.

Avant le passage en CSE, cinq séances de consultation de projet ont eu lieu avec les organisations syndicales. Ces réunions ont permis de faire remonter un certain nombre de questions quant à l'accompagnement des salariés dont le poste est remis en cause ainsi que les conditions du déploiement de la nouvelle offre.

Pour la première fois, la direction annonce enfin officiellement la couleur : les LAE vont fermer !

Si l'**UNSA-Ferroviaire** salue le souci d'accompagnement des salariés depuis l'arrivée de la cheffe de projet, il n'en reste pas moins que le dossier dans sa globalité n'est pas prêt.

Trop de questions restent sans réponse :

- Sur l'aspect économique : les dépenses liées aux aspects immobiliers, salariaux etc. de la nouvelle organisation sont-elles compensées par les baisses de charges liées à la fermeture des LAE ? Est-ce que le projet est économiquement pérenne ?
- Sur l'organisation du travail : où seront logés les éducateurs ? Avec quels moyens ? Comment garantir le non-délitement du métier d'éducateur ? Quels espaces immobiliers leur seront réservés pour des activités éducatives ? Pourquoi la direction ne s'engage-t-elle pas sur des embauches d'éducateurs en nombre suffisant pour arriver au chiffre annoncé de deux éducateurs par UAS car les cinq embauches annoncées sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble du territoire ?

La direction dit devoir se pencher sur le positionnement stratégique des lieux d'affectation des éducateurs.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, le positionnement géographique revêt son importance car les déplacements auxquels seront soumis les éducateurs doivent être étudiés avec les personnels concernés.

En frontière de territoire d'UAS, l'**UNSA-Ferroviaire** soumet la proposition de faire intervenir l'éducateur de l'UAS voisine si la distance est moindre.

Au-delà de cette considération géographique, ce sont les contours des missions qui restent à définir. Les élus **UNSA-Ferroviaire** interpellent la direction sur le cadre des missions des éducateurs permettant notamment l'évaluation de leur charge de travail. Celui-ci ne semble pas fixé !

Les points d'ombre restent nombreux, y compris sur les modalités d'intégrations des éducateurs dans les UAS. Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, il n'est pas question de laisser les éducateurs seuls en UAS.

Sur la problématique des CMPP, ce sont surtout les sujets de pérennité économique et d'implantation qui posent questions.

Quelques points positifs cependant :

- L'accompagnement personnalisé des moniteurs éducateurs qui le souhaitent vers un diplôme d'éducateur spécialisé.
- Le fait qu'il n'y aura pas de mobilité contrainte.
- L'ouverture au GRH00281 pour les personnels techniques et les moniteurs éducateurs.

L'**UNSA-Ferroviaire** a également demandé que les pertes d'EVS des personnels soient couvertes rétroactivement depuis la fin de l'accueil des enfants.

Devant l'imprécision du dossier et l'importance des questions en suspens, l'**UNSA-Ferroviaire** a demandé et obtenu que le dossier soit revu en commission économique du CSE et en CSSCT extraordinaire. La consultation en CSE est repoussée au CSE de mai 2022.

Retrouvez la déclaration lue en séance [ICI](#)

#### Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Christine VASSEUR  
06 13 44 59 28 / 06 20 65 16 20  
[vasseur.c@unsa-ferroviaire.org](mailto:vasseur.c@unsa-ferroviaire.org)



Marie-Christine ROBERT  
[marie-christine.robert@sncf.fr](mailto:marie-christine.robert@sncf.fr)





## Logement

### Évolution du traitement de bout en bout de la demande de logement au sein du Pôle Relations salariés

Le projet intitulé GEODE pour « Gestion de l'Offre et de la Demande de Logement » est présenté au CSE du 22 mars 2022. Ce projet intervient à la suite de la promulgation de la loi ÉLAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) et à la création par Action Logement d'un nouvel outil (AL'in) pour gérer les demandes locatives et le processus de proposition des logements dont il est réservataire.

Pour proposer des logements aux salariés SNCF, l'Agence Logement et le Pôle Relations salariés SNCF utilisent jusqu'à présent un outil hébergé au sein de la filiale ICF. Celui-ci est devenu obsolète. Aussi, dans ce contexte, l'Agence Logement SNCF souhaite intégrer le nouvel outil d'Action Logement dès juin 2022.

Ce projet concerne uniquement le périmètre du logement social. Il intègre un volet « Outil » et un volet « Organisation ».

- Volet « Outil » : déploiement du module de gestion de l'outil « AL'in » (outil de rapprochement offre/demande) pour s'adapter aux évolutions réglementaires, disposer d'une traçabilité complète et proposer une offre de logements plus vaste. Ainsi, en s'appuyant sur l'outil AL'in, les salariés SNCF auront accès à l'offre de logements complète des bailleurs. Une fois leur inscription faite et leur dossier complété, ils pourront sélectionner eux-même le logement répondant à leurs critères (ressources, composition familiale, localisation) et se porter candidat (principe de la location « choisie »).

- Volet « Organisation » : gestion du rapprochement offre/demande au sein d'une seule et même équipe.

La volonté de SNCF est aujourd'hui de gérer l'ensemble du processus afin de garantir la cohérence de sa politique avec les ambitions qu'elle s'est fixées. Cela implique notamment de :

- Valider les candidatures des salariés,
- Coter les demandes en lien avec les politiques RH de l'entreprise,
- Traiter les demandes prioritaires en assurant la meilleure prestation possible,
- Orienter les demandes vers des offres à proximité des lieux d'emploi,
- Garantir la cohérence des solutions proposées avec les politiques RH,
- Être centre d'enregistrement du Système national d'Enregistrement de la demande (SNE), ce qu'est la SNCF depuis juillet 2021.

Aujourd'hui, l'équipe du Pôle Relation salariés, rattachée à Optim'Services depuis janvier 2020, est composée de huit collègues : un responsable de pôle (Qualification E), trois conseillers (Qualification D) et quatre conseillers (Qualification C).

Afin d'assurer les nouvelles missions, le pôle serait renforcé d'un poste supplémentaire pour compenser la charge de travail, portant à quatre le nombre de conseillers (Qualification D), avec la mise en place d'un conseiller adjoint au responsable de pôle.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** saluent la création du poste. Ils entendent cependant rester vigilants sur l'adéquation charge de travail/ressources. Les missions de nos collègues sont modifiées et nécessitent des apports de compétences, notamment sur le nouvel outil. Ils demandent un suivi en CSSCT Optim'Services tant sur l'aspect accompagnement des collègues du Pôle que sur l'aspect communication des changements pour les salariés en demandes de logement.

#### Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Philippe MALLEGOL  
06 42 44 32 11  
[mallegol.p@unsa-ferroviaire.org](mailto:mallegol.p@unsa-ferroviaire.org)



Patern COPOL  
07 85 39 51 56  
[copol.p@unsa-ferroviaire.org](mailto:copol.p@unsa-ferroviaire.org)



Nadine BERTIN  
06 27 36 43 41  
[nadine.bertin@sncf.fr](mailto:nadine.bertin@sncf.fr)





## UNSA-Ferroviaire - CSE SNCF SA

Une équipe à votre écoute !



Stéphanie LEGROS  
06 29 42 46 33  
[legros.s@unsa-ferroviaire.org](mailto:legros.s@unsa-ferroviaire.org)



Philippe MALLEGOL  
06 42 44 32 11  
[mallegol.p@unsa-ferroviaire.org](mailto:mallegol.p@unsa-ferroviaire.org)



Nadine BERTIN  
06 27 36 43 41  
[nadine.bertin@sncf.fr](mailto:nadine.bertin@sncf.fr)



Paterne COPOL  
07 85 39 51 56  
[copol.p@unsa-ferroviaire.org](mailto:copol.p@unsa-ferroviaire.org)



Sarah VINCENT  
06 63 49 17 12  
[vincent.s@unsa-ferroviaire.org](mailto:vincent.s@unsa-ferroviaire.org)



Stephan DELON  
06 11 74 77 37  
[delon.s@unsa-ferroviaire.org](mailto:delon.s@unsa-ferroviaire.org)



Annabelle CRESPIEN  
06.67.46.93.94  
[crespin.a@unsa-ferroviaire.org](mailto:crespin.a@unsa-ferroviaire.org)



Marie-Cécile MARCHETTI  
06 89 19 10 03  
[marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org](mailto:marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org)



Agnès RIVOALLAN  
06 16 74 03 23  
[rivoallan.a.unsa@gmail.com](mailto:rivoallan.a.unsa@gmail.com)



Danielle GALLAVARDIN  
06 85 12 21 58  
[gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org](mailto:gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org)



Christine VASSEUR  
06 13 44 59 28 / 06 20 65 16 20  
[vasseur.c@unsa-ferroviaire.org](mailto:vasseur.c@unsa-ferroviaire.org)



Marie-Christine ROBERT  
[marie-christine.robert@sncf.fr](mailto:marie-christine.robert@sncf.fr)



Thierry DUBREUIL  
06 12 24 78 76  
[dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org](mailto:dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org)



Bruno DERUE  
06 17 93 19 15  
[derue.b@unsa-ferroviaire.org](mailto:derue.b@unsa-ferroviaire.org)



Franck LE COURTOIS  
06 03 18 16 77  
[franck.le-courtois@sncf.fr](mailto:franck.le-courtois@sncf.fr)



Jean-François BOUR  
[bour.jf@unsa-ferroviaire.org](mailto:bour.jf@unsa-ferroviaire.org)



Frédéric PORCEL  
06 74 67 00 59  
[porcel.f@unsa-ferroviaire.org](mailto:porcel.f@unsa-ferroviaire.org)



Didier CASU  
06 46 00 34 06  
[casu.d@unsa-ferroviaire.org](mailto:casu.d@unsa-ferroviaire.org)



Audrey GIROD  
06 25 31 28 27  
[girod.a@unsa-ferroviaire.org](mailto:girod.a@unsa-ferroviaire.org)



Christophe PALLIX  
06 25 18 42 13  
[pallix.c@unsa-ferroviaire.org](mailto:pallix.c@unsa-ferroviaire.org)



Olivier MAINI  
06 78 73 65 66  
[maini.o@unsa-ferroviaire.org](mailto:maini.o@unsa-ferroviaire.org)



Sébastien MANAZ  
06 15 16 04 55  
[sebastien.manaz@csesncf.com](mailto:sebastien.manaz@csesncf.com)



Sophie PIERRE  
[sophie.pierre@cprpsncf.fr](mailto:sophie.pierre@cprpsncf.fr)



David TROUCHOT  
06 12 18 93 06  
[trouchot.d@unsa-ferroviaire.org](mailto:trouchot.d@unsa-ferroviaire.org)



Patrick SOMPROU  
07 66 27 28 53  
[somprou.p@unsa-ferroviaire.org](mailto:somprou.p@unsa-ferroviaire.org)



Stéphane MAZERY  
[mazerystephane@gmail.com](mailto:mazerystephane@gmail.com)



Philippe DUCLOY  
06 60 58 37 64  
[philippe.ducloy@csesncf.com](mailto:philippe.ducloy@csesncf.com)



Jean-Louis CHIVOT  
**Secrétaire**  
[chivot.jl@unsa-ferroviaire.org](mailto:chivot.jl@unsa-ferroviaire.org)

Responsable Syndical  
Frédéric FOURNIER  
[fournier.f@unsa-ferroviaire.org](mailto:fournier.f@unsa-ferroviaire.org)



Rejoignez-nous ! Rejoignez l'UNSA-Ferroviaire